

Le treize mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

**Présents** : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE, François THABUIS.

**Absents (excusés)** : Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Vincent PASQUIER  
Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Monique BARDET  
Denis Zuccone a été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : : **Subventions aux associations année 2026 - DEL\_2026\_016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des subventions allouées à diverses associations locales ou d'utilité publique en 2025 et demande à l'Assemblée de fixer le montant des subventions à allouer à ces organismes pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**FIXE** comme suit le montant des subventions allouées aux organismes suivants :

<b>Club Les Montagnards</b>	<b>300,00 €</b>
<b>USEP SERRAVAL LE BOUCHET (coopérative)</b>	<b>460,00 €</b>
<b>USEP SERRAVAL LE BOUCHET</b>	<b>150,00 €</b>
<b>Sou des Ecoles</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Association Touristique du Charvin</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	<b>300,00 €</b>
<b>L'Amicale des jeunes</b>	<b>300,00 €</b>
<b>La farandole</b>	<b>13 500,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>15 610,00 €</b>

Le treize mars deux mille vingt-six.

Le Maire,  
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Denis Zuccone

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,  
Franck PACCARD

